

DECRET N° 71-31 /CP/SGG

du 22 Février 1971

portant nomination de Mr Abou Bakar BABA-MOUSSA, Administrateur, en qualité de Conseiller Technique au Cabinet du Président du Conseil Présidentiel, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement -

**LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°70-83/CP/SGG du 11 mai 1970, fixant la composition des cabinets présidentiels et ministériels ;
VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le décret N°70-122/CP/SGG du 5 juin 1970 qui l'a complété ;
VU le Décret N°70-85/CP du 11 mai 1970, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées aux membres des cabinets des Présidents, du Président de la Cour Suprême et des ministres,

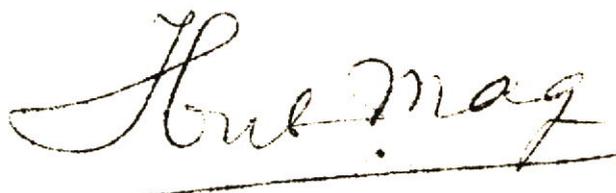
DECRETE :

Article 1er - Mr Abou Bakar BABA-MOUSSA, Administrateur, est nommé Conseiller Technique au Cabinet du Président du Conseil Présidentiel, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

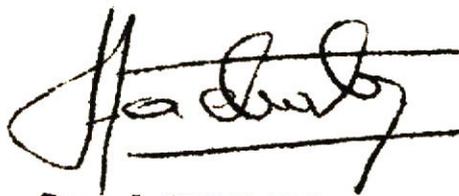
Fait à CCTCNOU, le 22 Février 1971

par le Président du Conseil Présidentiel, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Le Ministre des Finances,

Hubert MAGA



Pascal CHABI KAO

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6
Ministères 11 - HC 3 - SGG 4 - IAA 1
Intéressé 1 - DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Ch.5
DB-CF-DC-Solde 4 - DI 8 - DEP-DGAJL 4
Dtion Stat. 2 - DFP + s/dtions 6 -
Trésor 4.